



21 militants du parti de Maurice Kamto sont encore détenus dans les prisons, malgré le délai du Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (GTDA) qui a expiré.

Le Cameroun est un Etat voyou qui défie les institutions internationales ? Telle est la question que certains observateurs politiques pourraient bien se poser.

Ce mardi 09 mai, 21 prisonniers du MRC ont comparu en appel à la Cour d'appel du Centre. Le but de cette audience était, selon la défense de « réexaminer, en second degré les demandes de libération immédiate, rejetées sans motivations rendues publiques par le juge du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi , KANA Gaston Chrysostome ».

Selon le collectif Sylvain Souop, le délais de 6 mois impartis par le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (GTDA) pour libérer les 21 militants MRC retenus en détention est arrivé à expiration.

L'avis rendu le 4 novembre 2022 par le GTDA a conclu que les détentions des 62 militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), condamnés à la suite des marches interdites de 2019 et de 2020 sont « arbitraires ».

Liste des militants du MRC en détention

- 1- Pr FOGUE TEDOM ALAIN
- 2- BIBOU NISSACK OLIVIER
- 3- BAMOU JEAN EVALIS
- 4- EWODO WENDELIN
- 5- FOMOUO DJOUMESSE STEVE JODEL
- 6- KENNE JEAN FERNAND
- 7- KUATCHE JEAN
- 8- LONTSI NGOUFO VITALICE
- 9- KOPWA DJENKOU PATRICK DONALD
- 10- MBEH GABRIEL
- 11- MELI MANFO GHISLAIN
- 12- MOMO MATHURIN
- 13- NGAHANE NTOUKAM DUHAMMEL VIDAL
- 14- NGNITEDEM ANDRE
- 15- NOUNEMO GERVER HERMANN
- 16- SIBIAP MODJE PIERRE
- 17- SOP TCHEIDJIO JULES
- 18- TAKAM LOUIS BERNARD
- 19- WAFO ERIC SYLVAIN
- 20- WAMBA BOSCO
- 21- ZANGUE DENIS GHISLAIN